



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du VENDREDI 1<sup>er</sup> MARS 2013

*Date de convocation* : 25 Février 2013

**Etaient présents** : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, POIRIER Christophe BOURREAU Jean-Christophe, Mme RIVOL Fabienne, Adjointes ; MM. BONSERGENT Damien, LÉBOUCHER Jean-Marie, Mmes BENOIST Claire & RAYNAUD Magali

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents** : Mmes BOULARD Christelle & DESLIS Laurence, excusées ;

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné M. Jean-Christophe BOURREAU, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- \* Approbation du Compte Administratif 2012 : commune et service assainissement
- \* Vote du Budget unique 2013 : commune et service assainissement
- \* Subventions 2013
- \* Réforme des rythmes scolaires
- \* Planification des travaux 2013
- \* Ancienne mairie : demande de subventions ; choix d'un architecte
- \* Affaires et questions diverses

### **1/ Approbation du compte administratif 2012**

Un tableau récapitulatif de l'exercice 2012 du service assainissement et de la commune est remis à chaque élu; Réuni sous la présidence de M. Mauboussin, 1er adjoint, le compte administratif 2012 est présenté aux élus, lequel peut se résumer ainsi :

-service assainissement

En section d'exploitation : excédent de 18 844.17 €

En section d'investissement : excédent de 17 603.14 €

-commune

En section d'exploitation : excédent de 146 980.02 €

En section d'investissement : déficit de 6 032.54 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité. Tous l'ont signé

## **2/ Vote du budget unique 2013 : commune et service assainissement**

Monsieur le Maire présente le budget du service assainissement pour l'exercice 2013

En section d'exploitation :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 34 658 €

Et

En section d'investissement :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 23 173 €

Le budget est adopté à l'unanimité. Tous l'ont signé

Monsieur le Maire présente ensuite une proposition de budget pour la commune ; les principaux investissements sont :

- Réhabilitation de l'ancienne mairie en 2 logements ;
- Bardage de l'atelier communal
- Création d'un préau à l'école
- Travaux de voirie : aménagement place de l'Europe, aménagement de la rue creuse
- Remplacement de l'appareil de mise en volée de la grande cloche de l'église

Il sera également prévu l'achat de panneaux de signalisation ainsi que des travaux de peinture dans la salle polyvalente (hall + petite salle)

En section d'investissement :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 269 733 €

Et

En section d'exploitation :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 551 997 €

Ce budget est proposé avec le maintien des mêmes taux des taxes locales ; le CM décide de maintenir ces taux pour 2013.

Le budget est adopté à l'unanimité. Tous l'ont signé.

Tarifs de la redevance assainissement 2013 : sur proposition de M. le Maire, le CM, à l'unanimité, décide d'augmenter de 2% les tarifs de la redevance assainissement ainsi que suit :

- abonnement : 16.60 € HT
- Consommation : 0.62 € HT / M3

## **3/ Subventions 2013**

Compte tenu que toutes les associations n'ont pas déposé leur dossier de demande de subvention,

Sur proposition de Monsieur le Maire, la commission des finances invitera chaque association à présenter leur dossier de demande de subvention 2013 le vendredi 12 avril à partir de 17h

## **4/ Réforme des rythmes scolaires**

Monsieur le Maire rappelle les différents points de la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire, les principes fixés par le cadre réglementaire précisés dans le guide pratique qui a été adressé à toutes les collectivités par le Ministère de l'Education Nationale.

- Considérant le manque de moyens humains et financiers ;
- considérant que la mise en place d'un accueil de  $\frac{3}{4}$  d'heure par jour, n'offrant aucune activité pédagogique, n'a aucun intérêt pour l'enfant ;
- considérant qu'un tel transfert de responsabilités représente une charge budgétaire très lourde pour la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, n'est pas opposé à la mise en place d'1/2 journée d'école supplémentaire mais **REFUSE** la mise en place de cette réforme pour la rentrée scolaire 2013.

#### **4/ réhabilitation de l'ancienne mairie en 2 logements**

Monsieur le maire explique que le projet de réhabilitation de l'ancienne mairie en deux logements locatifs est susceptible d'être éligible à une subvention PALULOS ainsi qu'une subvention du Conseil général au titre « Aide à la réhabilitation de logements communaux destinés à la location sociale »

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- adopte le projet précité et décide de solliciter le concours de l'État au titre de la subvention PALULOS
- autorise le Maire à déposer ce dossier
- autorise le Maire à déposer un dossier auprès du Conseil Général de la Sarthe
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Autorise le Maire à contracter l'emprunt nécessaire au financement de ces travaux

Après consultation, Le Conseil Municipal décide de choisir M. DELATTE, architecte au Mans pour la réalisation de ce projet

#### **5/ Affaires diverses**

##### Heures complémentaires:

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

Considérant que Mme Sylvie FORTE, adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à temps non complet, peut être appelée, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail

Et après en voir délibéré, décide :

Mme Sylvie FORTE, est autorisée à effectuer des heures complémentaires en plus de son temps de travail en raison des nécessités du service et à la demande du Maire.

Chaque fin d'exercice, un état constatant le nombre d'heures complémentaires éventuelles, sera établi pour le paiement de celles-ci.

##### Indemnité pour le gardiennage de l'église 2013 :

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale en date du 21 janvier 2013 concernant l'indemnité pour le gardiennage des églises communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide de porter à 119,55 € (cent dix neuf euros cinquante cinq centimes) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 l'indemnité annuelle pour le gardiennage de l'église communale.

Cette indemnité est allouée au père Julien SOSSOU, curé de Conlie, desservant la paroisse de Lavardin.

La présente délibération annule et remplace celle du 21 mai 2010 reçue à la sous -Préfecture de la Sarthe le 27 mai 2010.

##### Accueil de loisirs pendant les vacances de Pâques 2013 :

M. le Maire donne lecture du courrier du Centre Social concernant l'accueil de loisirs pendant les vacances ; le Centre social sollicite la commune pour l'accueil de loisirs pendant les deux semaines de vacances de Pâques (du 22 avril au 3 mai).

Après débat, le Conseil Municipal autorise le centre social à utiliser les locaux communaux (préau de l'école + cantine) jusqu'au 30 avril inclus précisant que l'état des lieux et l'ensemble des locaux soient nettoyés le mardi 30 avril.

##### Comité des Fêtes :

M. le Maire donne lecture de l'invitation du Comité des Fêtes à son assemblée générale qui aura lieu le vendredi 8 mars à 20h30 à la salle polyvalente.

Société Publique Locale « Territoires de la Sarthe » :

Monsieur le Maire informe le CM de l'état d'avancement de la création de la SPL ; les statuts ont été signés, au Conseil Général, le 25 février 2013 par l'ensemble des délégués ; La prochaine réunion aura pour objet la constitution du conseil d'administration.

Monsieur le Maire informe le CM qu'il envisage de faire une prochaine réunion publique ; la date de celle-ci sera confirmé ultérieurement ; d'autre part, il fait part aux élus du courrier adressé aux services des routes du Conseil Général afin qu'il réétudie le passage des camions liés aux travaux de la LGV et notamment la traversée du bourg

Tour de table des Elus :

JM Leboucher informe les élus de l'état d'avancement de l'organisation du comice ; prochain rendez-vous un loto le vendredi 15 mars ; une réunion du bureau sera programmée prochainement.

Magali Raynaud et deux élèves étudiantes organiseront deux formations à la cantine (Formation aux règles d'hygiène pour personnel de cantine et pour les cuisinier(e)s)

C Benoist rappelle que la plaque de ciment, rue Paul Gauguin n'a toujours pas été recollée ; à voir rapidement.

F Rivol souhaite connaître la date des congés de M. Péan afin de préparer son remplacement cet été ; remercie la Cuma du Bignon pour le déneigement de la commune, même sur sa route.

A Laffont, ne pouvant pas être présent en permanence, demande que les membres de l'organisation du comice le consulte, au coup par coup, pour une aide ponctuelle.

Séance levée à 21H 45